

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LAVAL

B.P.0415 (9 Place de la Tremoille)
53004 LAVAL CEDEX
TEL: 02 43 59 70 80 - FAX : 02 43 58 15 67
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

PETITES AFFICHES

2 rue Montesquieu
75001 Paris 01

V/REF : MB/CDV/2007903 - CTC/2503124
N/REF : 2005 B 1113 / 2012-A-645

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LAVAL certifie qu'il a reçu le 29/02/2012,

Extrait du P.V. d'assemblée du 15/02/2012
- Modification de la composition du conseil d'administration

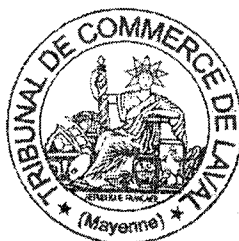
Extrait du P.V. du conseil d'administration du 15/02/2012
- Changement de président-directeur général

Concernant la société

JOUVE
Société anonyme
1 rue du Docteur Sauvé
53100 Mayenne

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2012-A-645 le 29/02/2012
R.C.S. LAVAL 582 131 264 (2005 B 1113)

Fait à LAVAL le 29/02/2012,
LE GREFFIER



"PROCES VERBAL

Dépôt effectué au Greffe du Tribunal
De Commerce de LAVAL, le 29 FEV. 2012

Sous le N° 2512 2645

Le Greffier"



JOUVE

Société Anonyme au capital de 3.756.343,78€
Siège Social : 1, Rue du Docteur Sauvé – 53100 Mayenne
RCS Laval B 582 131 264

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE
DU 15 FEVRIER 2012**

EXTRAIT

L'an deux mille douze,
Le quinze février,
À 10 heures 30,

Les actionnaires de la société JOUVE se sont réunis en assemblée générale ordinaire au 11 boulevard Sébastopol, à Paris 1^{er}, sur convocation faite par le conseil d'administration en date du 17 janvier 2012.

Il est établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre-Vincent DEBATTE, Président-Directeur Général de la société.

Messieurs Gérard BOULARD et Bruno VERGÉ sont appelés comme scrutateurs, fonction qu'ils acceptent.

Monsieur Pierre-Yves ROMAIN est désigné comme secrétaire de l'assemblée.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale peut en conséquence valablement délibérer sur l'ordre du jour et est déclarée valablement constituée.

.../...

Monsieur DEBATTE donne lecture du rapport du conseil d'administration, puis il met au vote les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale nomme Monsieur Thierry TOMASOV en qualité d'administrateur pour une durée de six années qui expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale nomme Monsieur Geoffrey GODET en qualité d'administrateur pour une durée de six années qui expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

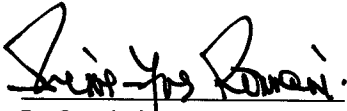
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités prescrites par la loi

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,


Le Secrétaire
M. Pierre-Yves ROMAIN